

**DIRECTION DES ACHATS ET DES RECETTES EXTERNES
SOUS-DIRECTION OPERATIONS ACHATS ET RECETTES EXTERNES**



Règlement de mise en concurrence

APPEL D'OFFRES OUVERT (AOO)

Animation des réseaux sociaux du CNES
ORATSR202602025

Avis de marché publié au supplément du
Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) :

N° : 624801-2026

Date : 10.09.2026

	Règlement de mise en concurrence Animation des réseaux sociaux du CNES ORATSR202602025	Ed. : 1 Date : 04/09/2026 Page : 2/9
---	---	---

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE	3
2	SPECIFICATIONS	4
2.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
2.1.1	<i>Allotissement</i>	4
2.1.2	<i>Offre variante</i>	4
2.2	SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES	4
2.3	SPECIFICATIONS FINANCIERES	4
2.4	CADRE DE REPONSE	5
3	CONDITIONS DE CHOIX	5
3.1	CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE	5
3.2	CRITERES DE SELECTION	6
4	DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE	7
4.1	APPEL A CANDIDATURE PREALABLE	7
4.2	EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE	7
4.3	NEGOCIATION DE L'OFFRE	8
4.4	SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT	8
4.5	MISE AU POINT DU MARCHE	8
4.6	DECLARATION SANS SUITE	8

	Règlement de mise en concurrence Animation des réseaux sociaux du CNES ORATSR202602025	Ed. : 1 Date : 04/09/2026 Page : 3/9
---	---	---

La présente mise en concurrence est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de mise en concurrence et ses annexes :
 - Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
 - Annexe 2 : Cadre de réponse
 - Annexe 3 : Fiche financière
 - Annexe 4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques (CCT)
- [DA3] : Le projet de marché
- [DA4] : Cahier des Prescriptions de Sécurité des Systèmes d'Information (CPPSI)
- [DA5] : Ressources complémentaires
 - CCTP Réseaux sociaux_Annexes production vidéo
 - Enquête Notoriété & Images du CNES
 - Grandes lignes Stratégie 26 - 30
 - GrandeMarqueCNES-2025
 - Présentation Programme ambassadeurs Réseaux sociaux 2026_MAJ

1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente mise en concurrence porte sur les prestations à mettre en œuvre par le Titulaire pour l'animation des réseaux sociaux, l'accompagnement stratégique, la stratégie d'influence et autres prestations pour le CNES [DA2].

	Règlement de mise en concurrence Animation des réseaux sociaux du CNES ORATSR202602025	Ed. : 1 Date : 04/09/2026 Page : 4/9
---	---	---

2 SPECIFICATIONS

2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

2.1.1 Allotissement

La présente mise en concurrence n'est pas allotie. L'offre du Candidat doit porter sur l'ensemble des prestations définies dans le cahier des clauses techniques [DA2], qui constitue un **lot juridique unique**.

Ce lot juridique se décompose comme suit :

Tranche ferme :

- Lot contractuel n°1 : Animation des réseaux sociaux, accompagnement stratégique, stratégie d'influence et autres prestations pour le CNES d'une durée de 2 ans

Tranche optionnelle :

- Lot contractuel n°2 : Animation des réseaux sociaux, l'accompagnement stratégique, la stratégie d'influence et autres prestations pour le CNES d'une durée de 2 ans

Lot à bordereau de prix :

- Le bordereau comprend les prestations complémentaires définies dans l'article 5.1.2 du CCT

2.1.2 Offre variante

Le Candidat n'est pas autorisé à présenter une offre variante.

2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES

Au titre de cette consultation, le CNES ne retiendra qu'une seule offre.

Les prestations feront l'objet d'un Marché, d'une durée prévisionnelle de 48 mois.

Le projet de contrat est présenté en [DA3].

👉 Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le projet de contrat tel que soumis dans le règlement, constitue un socle contractuel non négociable.

2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

Affichage du prix : Dans le cadre de la présente mise en concurrence, le Candidat est informé que les crédits alloués à cette affaire sont de 756 000 € HT. Ce montant inclut le montant du lot à bons de commande, dont la valeur s'établit à 10% du montant total de la tranche ferme. L'offre dont le montant dépasserait ces crédits, sera déclarée non-conforme dans les conditions énoncées au §3.1.

Cofinancement : Dans le cadre de la présente mise en concurrence, aucune exigence particulière n'est spécifiée.

	Règlement de mise en concurrence Animation des réseaux sociaux du CNES ORATSR202602025	Ed. : 1 Date : 04/09/2026 Page : 5/9
---	---	---

2.4 CADRE DE REPONSE

✎ L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>

✎ Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible, le Candidat est autorisé à contacter :

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

Service Achats DAR/OAR/TSR

Adresse : 2, place Maurice Quentin - 75039 Paris Cedex 01

A l'attention de Maxime CHERRONNET

Maxime.cherronnet@cnes.fr

✎ Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.

3 CONDITIONS DE CHOIX

3.1 CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE

Les non-conformités pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, sont les suivantes :

Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,

- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.

	Règlement de mise en concurrence Animation des réseaux sociaux du CNES ORATSR202602025	Ed. : 1 Date : 04/09/2026 Page : 6/9
---	---	---

3.2 CRITERES DE SELECTION

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs et financiers.

Les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

Réf.	Libellé	Pondération en %	Eléments d'appréciation*
A	Critère technique	40	- Compréhension des enjeux publics en général et du CNES en particulier - Pertinence des références rédactionnelles et de vulgarisation de l'équipe dédiée à l'exécution du marché, - Capacité créative - Pertinence des recommandations stratégiques - Qualité de l'analyse des risques et opportunités - Portfolio illustrant : ➤ sa créativité dans la production de contenus ➤ sa capacité de veille stratégique sur les nouveaux formats ➤ son réseau de créateurs et les partenariats noués avec eux - Niveau de conformité aux exigences de sécurité informatique
B	Critère Organisation/Méthode	25	- Qualité de la méthodologie et de l'organisation industrielle proposé - Niveau d'expérience et qualifications de l'équipe dédiée à l'exécution du marché, appréciées au regard de la réalisation de prestations comparables et celles objet du marché Engagements de réactivité et modalités de traitement des demandes et incidents - Organisation de la prestation et continuité de service

	Règlement de mise en concurrence Animation des réseaux sociaux du CNES ORATSR202602025	Ed. : 1 Date : 04/09/2026 Page : 7/9
---	---	---

			- Pertinence des outils et moyens techniques mis à disposition notamment l'outil de gestion et d'animation des comptes sociaux
C	Critère Prix	20	Somme de la tranche ferme + tranche optionnelle + lot à bons de commande, tel que présenté dans l'Annexe 3 – Fiche financière
D	Critère RSE	15	Pertinence des propositions du Candidat appliquées aux missions objets du marché sur les aspects suivants : - Réduction de la production de déchets et favorisation du tri, - Optimisation des consommations énergétiques - Présentation des modalités d'utilisation raisonnée de l'IA générative - Réduire et optimiser les déplacements - Lutte contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité, notamment femme-hommes

* Liste non exhaustive

4 DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

Les étapes de la présente mise en concurrence sont les suivantes :

4.1 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE

La présente mise en concurrence ne fait pas l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres.

4.2 EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le : **09/10/2026 à 12h00**

 **Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.**

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES

	Règlement de mise en concurrence Animation des réseaux sociaux du CNES ORATSR202602025	Ed. : 1 Date : 04/09/2026 Page : 8/9
---	--	---

informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Si la procédure n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature préalable, le Candidat complètera son offre des éléments nécessaires à l'examen de sa candidature par le CNES.

L'ensemble des documents soumis par le Candidat en réponse à la présente mise en concurrence, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

4.3 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence ne donnera lieu à aucune négociation. Les demandes de précisions que pourra formuler le CNES auront pour seul but d'éclairer le dossier sans que les éléments de l'offre puissent en être modifiés.

4.4 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT

A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).

Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

4.5 MISE AU POINT DU MARCHÉ

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.

✎ Cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du contrat, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

✎ En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES.

4.6 DECLARATION SANS SUITE

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.

	Règlement de mise en concurrence Animation des réseaux sociaux du CNES ORATSR202602025	Ed. : 1 Date : 04/09/2026 Page : 9/9
---	---	---

❖ Fin du document ❖
